

# Courrier Fédéral

N° 430

du 21.02.15 au 27.02.15



Adresse du site  
de la FTM-CGT  
<http://www.ftm-cgt.fr>



Fédération  
des Travailleurs  
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082



## ■ EDITORIAL

La mobilisation ne se décrète pas, ...

page 3

## ■ EUROPE

Grèce,  
l'espoir pour les peuples européens

page 2

## ■ REVENDICATIF

Thalès,  
la lutte continue

page 4

## ■ LUTTES ET SUCCES

Castmetal  
les leçons du passé n'auront servies à rien

page 5

## ■ EUROPE

Turquie,  
Le droit de grève bafoué

pages 6 à 7

## ■ PUBLICITE

page 8

### Courrier Fédéral

Fédération des Travailleurs  
de la Métallurgie CGT  
263 rue de Paris - case 433  
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19  
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>  
courriel : [communication@ftm-cgt.fr](mailto:communication@ftm-cgt.fr)

Directeur de publication : Ph. Martinez  
Rédactrice en chef : L. Buchheit  
Rédactrice : M. Vergnol  
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,  
Prix : 0,63 euro  
Abonnement annuel :  
29,61 euros

Commission paritaire  
0418 S 06 474  
Imprimé par nos soins

# L'ESPOIR POUR LES PEUPLES EUROPÉENS



Après l'accession à la tête du gouvernement du parti anti austérité Syriza, le président du syndicat grec, Loannis Stephanopoulos répond au Courrier Fédéral.  
 > Loannis Stephanopoulos, Président de la POEM



**Après plusieurs années d'austérité et des attaques contre des syndicalistes qui s'y opposaient, partagez-vous l'enthousiasme que suscite la victoire de Syriza aux législatives ?**

La victoire de Syriza est le résultat des attentes et de l'espoir de tout un peuple pour le changement de cette politique catastrophique des mémorandums et d'austérité très dure. Les syndicats, avec un optimisme prudent, auront une approche positive par rapport à chaque décision politique du nouveau gouvernement qui aidera les pauvres, les chômeurs, les jeunes et les pensionnés.

**Quelles sont les priorités revendicatives que vous allez porter rapidement devant le nouveau gouvernement ?**

- Les priorités de la POEM sont :
- de retourner aux conditions de travail de septembre 2009 (avant les mémorandums) tant au niveau législatif qu'au niveau des conventions collectives.
  - le soutien de l'industrie, des chantiers navals, de la sidérurgie et en général la croissance et l'emploi.
  - La diminution du chômage doit être la première priorité.

Les relations avec l'Europe et la dette doivent changer de direction, nous croyons qu'il doit y avoir une négociation d'égal à égal, une solution juste où toutes les parties s'y retrouvent.

Nous pensons qu'une crise dans les relations européennes serait catastrophique tant pour la Grèce que pour tous les peuples d'Europe.

**Est-ce que cette victoire peut être également un point d'appui pour les autres syndicats européens ?**

La victoire de Syriza envoie un message clair, non seulement aux syndicats européens mais aussi à tous les citoyens européens (surtout du sud). Il faut arrêter avec ces politiques d'austérité en Europe et rétablir la solidarité et la Sécurité Sociale. Nous devons nous battre pour l'Europe des peuples et pas pour l'Europe des banques et des marchés.

# L'éditorial

**Fabien GACHE,**  
*membre du Comité exécutif fédéral*



## La mobilisation ne se décrète pas, elle se construit avec les salariés !

Les objectifs du patronat sont sans ambiguïté. Avec les gouvernements qui se sont succédés, le MEDEF n'a plus aucun complexe à afficher clairement ses ambitions : récupérer ce qu'il a dû concéder face aux mouvements sociaux que notre pays a connus au fil des générations. Notre système de protection sociale (sécurité sociale, retraite...) mais aussi bon nombre de garanties collectives (code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise) sont attaqués par le patronat en général. La crise économique, la mondialisation et l'exigence de « compétitivité » sont les éternels prétextes pour aller toujours plus loin en matière de recul social.

Nous ne sommes pas nombreux à contester cette logique suicidaire pour les populations en général. Nous avons un travail d'information et d'explication à fournir aux salariés.

Mais pour qu'il y ait action et rassemblement du plus grand nombre, la question de notre fonctionnement et de notre activité syndicale doit être débattue largement et sans concession !

La mobilisation ne se décrète pas, elle se construit avec les salariés !

Il nous faut sortir du seul constat et des échecs, en oubliant trop souvent les mobilisations gagnantes dans un certain nombre d'entreprises et l'espoir qu'elles peuvent susciter.

Il nous faut travailler aux racines qui génèrent incompréhensions, replis sur soi et sentiment d'impuissance. Les salariés s'impliquent dans une action syndicale lorsqu'ils se retrouvent dans le niveau des revendications et lorsqu'ils pensent qu'elles sont gagnables !

L'activité du syndicat ne peut donc pas se limiter aux tracts les appelant « à nous suivre ». Mais à construire avec eux, avec ce que nous avons à dire, en partant de leur situation de travail. Nous devons ouvrir ces réflexions bien au-delà des seuls élus ou responsables de syndicats et impliquer beaucoup plus largement les syndiqués CGT.

Confronter les points de vue avec les salariés, bâtir avec eux le contenu des revendications sont des passages obligés pour que le syndicat soit l'outil dans lequel les sa-

lariés se retrouvent, dans lequel ils ont envie de s'investir et avec lequel nous pouvons rassembler largement.

Le patronat ne s'y trompe pas !

Les salariés ne sont pas devenus individualistes ne pensant qu'à eux-mêmes ! Ce sont les organisations du travail et les modes de gestion des salariés qui les individualisent, qui les isolent des uns des autres avec pour corollaire de les opposer.

La réduction ou suppression des temps de repas et de pause, la suppression des Augmentations Générales de Salaires au profit d'augmentation individuelle (comme vient de le faire la direction de Renault pour 2015) ou bien encore les délocalisations sont autant d'outils patronaux visant à diviser les salariés et enrayer leur capacité d'action collective.

Le dernier projet du MEDEF relatif à la suppression des Institutions Représentatives du Personnel (DP, CE, CHSCT) au profit de conseil d'entreprise, relève de la même logique. En réduisant à minima le nombre d'élus et les moyens qui leur sont consentis, le patronat a pour objectif de nous isoler davantage des salariés et de nous empêcher ainsi de construire et de réagir collectivement. Les enjeux sont donc considérables et c'est bien notre capacité à faire avec les salariés qui est clairement posée.

Le droit d'expression des salariés est donc indissociable du droit syndical, de la capacité de notre syndicalisme à les représenter réellement en comptant sur leur capacité d'action.



Depuis début février, les salariés du groupe Thales Air System expriment leur mécontentement sur la politique salariale. Jeudi 12 février, ils ont participé à l'appel national intersyndical Thalès avec des rassemblements qui ont réuni plusieurs centaines de salariés.

>Jean-Luc Lecointe et Alain Dervieux, DSC à Thales Air Systems

Avec un budget de politique salariale entre 2.5% et 3% ces dernières années, les salariés de Thales Air Systems peuvent paraître privilégiés. Leur société appartient à un grand groupe d'électronique professionnelle étudiant et fabriquant des radars de détection des avions. Grâce à des commandes étatiques françaises ou étrangères, le carnet de commandes est plein.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance à la tête du groupe, codétenu par Dassault et l'Etat français, a semé beaucoup de doutes et généré des interrogations parmi le personnel sur les nouvelles orientations. Il n'a pas fallu attendre plus d'un mois pour que le nouveau directeur-général impose un plafond de 2% aux politiques salariales en cours de négociation

Sur le site de Limours (91), les salariés ont été régulièrement tenus au courant de l'avancée des propositions de leur direction par les organisations réunies en intersyndicale. Les débats ont permis de bâtir une plateforme revendicative intersyndicale validée par les salariés. L'annonce du versement de dividendes anticipés aux actionnaires en 2014 et la clôture de façon autoritaire de ces négociations le 30 janvier avec un budget de 1.9% a fait émerger la frustration des salariés et leur exigence de revoir la répartition des richesses entre capital et travail.

Lors d'une AG réunissant 90 salariés, ils ont décidé de réaliser un blocage du site le lendemain matin. La direction au lieu d'accepter une réouverture des négociations a envoyé des huissiers pour constater l'entrave au droit

de travailler. S'en est suivi une reconduction du blocage voté quasi unanimement par plus de 250 salariés dont 1/3 de cadres, avec occupation du site durant la nuit par une poignée de militants déterminés.

Une enquête a aussi été réalisée faisant apparaître des exigences des salariés sur une meilleure organisation du travail et des embauches pour réduire les charges de travail.

A noter que le mouvement a été appuyé par des actions de débrayage, blocage partiel ou total sur les autres sites de la société (Rouen, Fleury-les-Aubrais et Rungis).

L'annonce par la direction de la réouverture des négociations a permis de revenir à une situation de dialogue social plus apaisée et une AG comprenant la quasi-totalité des 500 salariés présents a validé la levée du blocage.

Les militants CGT dont la représentativité sur le site est de 28% (2<sup>ème</sup> syndicat derrière la CFE-CGC) ont tenu tête grâce à l'appui massif des salariés qui n'ont pas été pris en otage comme le clame la direction, mais invités largement à s'exprimer et consultés démocratiquement lors de nos A.G (matin et après-midi). Cela nous conforte dans la démarche revendicative prônée par la CGT.

Les négociations ont redémarré avec des actions intersyndicales au niveau du groupe : débrayage simultané sur tous les sites Thales avec signature d'une pétition par 13 000 salariés sur 30 000 en France, manifestation de 400 salariés à La Défense au siège du groupe.

# LES LEÇONS DU PASSE N'AURONT SERVIES A RIEN

*Une déflagration, le mercredi 21 janvier, sur le site de la fonderie Castmetal a fait 8 blessés. Depuis la suspension de l'activité, la CGT et les salariés s'organisent.*

> Ludwig Béraud, DS et secrétaire du syndicat

Depuis l'explosion d'un four de coulé dans le secteur aciérie de notre entreprise Castmetal Feurs (ex Feurs-métal), le mercredi 21 janvier 2015, due à un contact eau/acier en fusion (pourtant danger n°1 dans une fonderie ou une aciérie), l'activité du site est toujours à l'arrêt.

Suite à cet accident, le syndicat CGT de l'entreprise est plus que jamais dans l'action, afin de soutenir les camarades subissant ces longues périodes de chômage, avec des pertes de salaire compris entre 25 et 30% du salaire net, mais aussi en demandant sans cesse des réunions des IRP à la direction sur les perspectives de reprise d'activité et les travaux de remise en état des fours.

Le 27 janvier 2015, nous avons appris que la Préfecture de la Loire avait suspendu l'autorisation d'activité sur nos fours de coulés, jusqu'à ce que l'entreprise réalise les travaux d'étanchéité de ces derniers. Cette décision peut paraître, à première vue, inquiétante mais nous estimons qu'elle est pleinement légitime. Nous avons immédiatement sollicité, par le biais de notre USTM et de l'UD de la Loire, le Sous Préfet de Montbrison pour une rencontre afin d'expliquer la situation de l'entreprise et comprendre un peu mieux les motifs qui l'ont poussé à prendre cette décision.

Celui-ci nous a reçu le mercredi 11 février 2015. Nous avons fait un point sur la situation que l'on subit depuis l'accident en lui rappelant que la direction refuse notamment d'accéder à notre revendication sur le paiement au-delà des 70% du chômage partiel total. Nous lui avons donc signalé que face à ce refus, nous allons tout mettre en œuvre dans les jours à venir, afin de mobiliser l'ensemble des salariés et la population locale sur ce sujet, ainsi que sur l'importance de pérenniser le site, la nécessité d'investir, et le danger qui pèse sur l'économie locale. Nous lui avons aussi rappelé que l'Etat verse à

notre entreprise près de 300 000€ au titre du CICE sans aucune contre-partie sur l'emploi et l'investissement. Le sous-préfet, de son côté, s'est engagé à accélérer les démarches administratives et restera attentif à notre situation. Nous nous réservons le droit de le rencontrer de nouveau si la situation venait à se dégrader.

Par ailleurs, le CHSCT a décidé, par le biais d'un dépôt de danger grave et imminent, de faire stopper toutes activités sur ce secteur, tant que l'on n'a pas éliminé totalement la présence d'eau en fond de fosse. En effet, cet accident fait ressurgir le drame que nous avons connu dans l'explosion de l'usine Valdi se trouvant dans nos locaux et la perte de nos deux copains, le samedi 25 juin 2011. Ce risque était bien connu de tous et nous avons, à de multiples reprises, déposé des DGI, réalisé des enquêtes et remonté ces problèmes dans les IRP, sans que la direction fasse le nécessaire afin d'éviter ces risques. Bien que l'on puisse se «réjouir» que nos huit camarades blessés soient sortis indemnes physiquement de cet accident, ces camarades ainsi que de nombreux salariés de l'entreprise subissent aujourd'hui le «contre coup» psychologique lié à l'accident, il y a un sentiment de «ras le bol» général.

Celui-ci n'est pas apparu au lendemain de ce nouvel accident, mais bien depuis quelques années où les salariés et le syndicat CGT de l'entreprise dénoncent, sans cesse, un manque criant d'investissement dans les outils de travail et les moyens humains. Cet état engendre une dégradation des conditions de travail de façon considérable.

Pendant ce temps, le groupe Safe enregistre des bénéfices record et met tout en œuvre afin de rendre notre entreprise non «rentable», avec des conséquences néfastes pour les salariés, pour l'avenir du site, avec des pressions sur les salaires, la dégradation de nos conditions de travail.

Les méthodes pour parvenir à cette situation sont bien connues des militants CGT, ce sont les mêmes que l'on rencontre partout en France. Elles sont liées à la politique menée par ceux qui détiennent le capital pour toujours engranger plus de dividendes, plus d'aides publiques au détriment des salariés toutes catégories professionnelles confondues.

Pour finir, le syndicat CGT Castmétal Feurs luttera sans cesse pour assurer l'emploi et la pérennité du site, contraindre la direction à réaliser enfin les investissements incontournables à notre «survie», afin de disposer d'un outil et de conditions de travail «acceptables» sans risquer de «perdre sa vie en voulant la gagner».





*Le 29 janvier, des millions de salariés de la métallurgie Turque se sont mis en grève pour réclamer une hausse de salaire. Le lendemain, le gouvernement interdisait la suite du mouvement. Interview de Selcuk Goktas, Serétaire Général de Birlesik Metal IS- Turquie*

**Selcuk, peux-tu nous présenter Birlesik Metal IS?**

*Si vous traduisez le nom Birlesik Metal IS, cela signifie littéralement Syndicat Unifié des Travailleurs de la Métallurgie. Il est le fruit de la fusion de deux syndicats, Maden IS et Otomobil IS, qui sont à l'origine de la création de notre Confédération, la DISK. Maden IS était la plus importante fédération du secteur de la métallurgie en Turquie dans les années 70. Mais avec le coup d'Etat du 12 septembre 1980, notre syndicat a été fermé et tous les adhérents ont été transférés au syndicat fasciste et paramilitaire Turk Metal. Quelques mois avant le coup d'Etat, le Président de notre syndicat, qui était également le Président de notre Confédération a été assassiné par un militant fasciste. Notre Confédération DISK a été interdite jusqu'en 1992 et, dès lors, les syndicats ont commencé à se reconstruire. Durant les années de clandestinité de la DISK, des adhérents de Maden ont construit le syndicat Otomobil IS et en 1994 les deux syndicats ont fusionné et créé Birlesik Metal IS.*

**Birlesik Metal-IS a organisé une grève historique dans les entreprises de la métallurgie fin janvier. Peux-tu nous expliquer les raisons et vos revendications?**

La dernière négociation entre syndicats et l'association patronale de la métallurgie (MESS) pour la période 2014-2016 a coïncé en raison des impositions des organisations patronales.

Pour nous, notre principale priorité était l'augmentation des bas salaires des travailleurs de la métallurgie en Turquie car il existe de fortes disparités salariales entre travailleurs qui font le même travail. C'est pourquoi notre syndicat a revendiqué une augmentation générale des faibles salaires avant de discuter des augmentations des salaires en général. Mais au lieu de cela, MESS a augmenté l'écart en signant des accords avec les autres syndicats. Par ailleurs, la durée des accords collectifs est passée de 2 à 3 ans, ce qui a pour conséquence d'accroître l'appauvrissement des travailleurs du secteur de la métallurgie. MESS a imposé, dans l'accord collectif, des seuils d'accueil juste au-dessus du salaire minimum en Turquie. Par exemple, avec l'accord signé, le salaire horaire net pour les nouveaux embauchés sera de 5,80 TL, mais en juillet le salaire minimum horaire sera de 5,66 TL. Ainsi, un travailleur qui sera embauché au mois de juillet et qui sera syndiqué recevra un salaire inférieur au minimum légal dès lors que sa cotisation syndicale sera prélevée. Birlesik Metal IS n'accepte pas cela. C'est pourquoi notre fédération a organisé une assemblée générale des syndicats, le 10 janvier dernier, avec tous nos délégués syndicaux. Il a été dès lors décidé d'organiser une grève, le 29 janvier, dans toutes les usines dans lesquelles nous sommes présents. En Turquie, la grève se déroule jusqu'à la signature d'un accord, sinon le syndicat perd sa compétence de représentation. Nous connaissions la date de départ de la grève mais pas la fin de celle-ci.

Malheureusement elle n'a pu se dérouler comme nous le pensions.

La grève a commencé très fortement. Dès le premier jour, plusieurs entreprises comme Alstom, Schneider Electric, Bekaert ont accepté nos revendications et ont quitté l'organisation patronale MESS en signant un accord collectif avec notre syndicat.

Mais dès le lendemain, le ministère a publié un décret qui a interdit notre grève car elle pouvait porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale. Cette interdiction est illégale car elle viole un droit fondamental des travailleurs. Il est difficile de comprendre comment une grève dans le secteur de la métallurgie peut causer une menace pour la sécurité nationale. Par ailleurs, le jour même de la signature de ce décret, aucun ministre habilité n'était présent en Turquie.

### **Pourquoi le gouvernement a-t-il interdit cette grève?**

*Juste avant la grève, il y a eu des articles dans les journaux qui indiquaient que l'association patronale MESS avait demandé aux ministres d'annuler cette grève. Après l'interdiction de la grève, le responsable de l'association des exportateurs turcs a donné une interview à un journal. Dans celle-ci, il remercie le gouvernement pour l'interdiction de la grève et il a ajouté que la grève aurait pu coûter 2 milliards de dollars de pertes pour les exportations. La semaine dernière, 70 camions ont été bloqués ce qui a affecté beaucoup de producteurs. Le gouvernement de Turquie a choisi son camp entre les travailleurs et les employeurs, ce qui ne nous surprend pas.*

### **Quelle est votre position?**

*Après l'interdiction de la grève, notre syndicat a fait une déclaration et nous avons dit que nous attendions devant les usines. Mais avec l'interdiction de la grève, maintenant les employeurs et le gouvernement ont déplacé la lutte dans les rues, mais aussi à l'intérieur de l'usine. Avec l'interdiction de la grève, ils nous ont forcé à aller à l'intérieur de l'usine, mais si un travailleur n'est pas heureux, il ne sera pas mesure de produire.*

### **Comment pouvons-nous vous aider dans cette lutte?**

*Tout d'abord, il est important que nos camarades des organisations progressistes à travers le monde sachent ce qui se passe en Turquie. Il est important pour nous de savoir que les travailleurs suivent notre lutte et nous soutiennent.*

*Il faut aussi mettre la pression sur le gouvernement turc au travers de manifestations devant les ambassades et consulats. Car si nous n'arrivons pas à renverser cette interdiction, nous ne pourrions plus exercer le droit de grève à l'avenir.*

*Une autre chose importante : que nos camarades présents dans les entreprises implantées en Turquie mettent la pression sur les directions afin qu'ils signent des accords avec Birlesik Metal IS, sur la base des revendications de nos adhérents.*

## **Les travailleurs Turcs de la métallurgie en lutte pour l'exercice du droit fondamental de grève**

Les syndicats de Birlesik Metal-Is ont lancé une grève historique dans les entreprises de la métallurgie en Turquie à compter du 29 janvier dernier. Dès le premier jour de lutte, le gouvernement a interdit le mouvement au motif que celui-ci porterait atteinte à la sécurité nationale. La FTM CGT, accompagnée de syndicats d'Europe, s'est rendue à Istanbul, les 5 et 6 février, afin de témoigner de notre solidarité et dénoncer une atteinte à un droit fondamental des travailleurs.

La date avait été marquée depuis longtemps. Mais la délégation des syndicats (FTM-CGT, MWB-FGTB Belgique, Fiequimetal CGTP-IN Portugal, Industria CC.OO Espagne, POEM Grèce) qui s'est rendue à Istanbul ne pouvait pas mieux tomber afin de soutenir les camarades du syndicat Birlesik Metal-Is qui avaient tenté de lancer la plus grande grève de l'histoire en Turquie dans le secteur de la métallurgie. L'objectif du mouvement était de dénoncer le diktat de l'organisation patronale de la métallurgie soutenu par des syndicats proches du gouvernement Erdogan, en demandant aux entreprises de quitter l'organisation d'employeurs de la branche et en signant directement avec le syndicat Birlesik des accords collectifs qui améliorent les salaires et les conditions de travail des travailleurs turcs (voir interview de Selcuk Goktas).

Dès le premier jour de la grève, le gouvernement Turc a décidé de soutenir l'association patronale MESS en prohibant l'exercice de ce droit fondamental au motif que celui-ci allait porter atteinte à la sécurité nationale. Cette décision s'inscrit dans la droite ligne de la politique pro-patronale et ultra-sécuritaire du gouvernement Erdogan qui projetait de limiter les libertés avec l'adoption d'un « patriot-act ». C'est devant l'assemblée générale de tous les délégués de Birlesik Metal IS et la presse que les représentants de la délégation européenne sont intervenus afin d'apporter son soutien et sa solidarité à la lutte des travailleurs (voir la déclaration faite par la FTM-CGT devant les délégués, sur le site internet de la [ftm.cgt.fr](http://ftm.cgt.fr)).

Au terme de la rencontre, les représentants des syndicats de Birlesik ont décidé d'utiliser d'autres moyens de pression sur les entreprises, notamment en réduisant les cadences sur les chaînes, en attendant que le tribunal statue sur la légalité du décret interdisant la grève. Puis de reprendre la grève dès lors qu'elle sera de nouveau autorisée par les autorités judiciaires.

Cette rencontre a été également l'occasion d'échanger sur la présence des entreprises multinationales en Turquie, la possibilité de demander la présence de représentants des travailleurs turcs dans les comités d'entreprise européens ou encore le respect de la liberté syndicale dans un grand nombre d'entreprises comme Renault à Bursa.

Une visite surprise de l'usine Schneider d'Istanbul fut également organisée à la dernière minute car le groupe français fut le premier à sortir de l'association patronale MESS et à signer un accord collectif directement avec Birlesik Metal IS.



# LA SANTÉ D'UNE ENTREPRISE PASSE AUSSI PAR CELLE DE SES SALARIÉS



**470 000\***  
ENTREPRISES NE PROPOSENT  
PAS DE COUVERTURE SANTÉ  
À LEURS COLLABORATEURS.

**Qui a dit qu'un dirigeant de petite entreprise ne pouvait pas protéger ses salariés ?**

**Humanis, 1<sup>er</sup> acteur en santé collective**, propose une couverture santé simple et efficace conçue spécialement pour les TPE de moins de 10 salariés.  
Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif.

[humanis.com](http://humanis.com)